

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLOMBIERS

Séance du 14/04/2025

Mairie de Colombiers

Carrefour des Droits de l'Homme 34440 Colombiers 04 67 11 86 00 contact@ville-colombiers.fr

Délibération nº 2025/2/21/DM

En exercice: 19

Votants:17

Pour:17

Contre:0

Abstentions:0

AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET GENERAL

Date de la convocation: 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents: Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIÈRE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI.

Conseillers Municipaux Absents excusés: Mme Marion MONTESINOS, M. Franck GIRBEAU

Secrétaire de Séance : M. Jean-François BOUSQUET

LE MAIRE,

A l'issue du vote du Compte Administratif du Budget Général, le **CONSEIL MUNICIPAL** statuant sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **820 800.60 €** et un déficit d'investissement de **29 349.00 €**.

Au regard des restes à réaliser en dépenses (429 606.77€) et en recettes d'investissement (430 212.89 €), le besoin de financement est de : **28 742.88 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats des sections de Fonctionnement et d'Investissement comme suit :

. inscription au compte 1068 : 528 742.88 €

REÇU EN PREFECTURE le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_BU-034-213400815-20250414-DEL_2025_2_

. report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : 292 057.72 €

. report du déficit d'Investissement au compte 001 : 29 349.00 €

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 14/04/2025

Le Secrétaire de séance

Jean-François BOUSQUET

Pour extrait certifié conforme Le Maire

Alain CARAL

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative

(Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

- transmis au représentant de l'État, le